

## **Règlement intérieur du site « Il fût une nuit »**

### **1. Conditions d'admission**

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le site, il faut y avoir été autorisé par le gérant ou son représentant . Le séjour est consentie selon les jours et dates indiquées dans le contrat de location dûment signé des deux parties et du versement des 30% du montant de la location au moins dans les 15 jours précédant la date d'arrivée. L'acquittement du restant dû sera soldé à l'arrivée, uniquement par chèque au nom du gérant, par virement ou en espèces, nous ne disposons pas de terminal de paiement.

Le gérant a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du site ainsi qu'au bon respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le site implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

### **2. Arrivée- Départ**

Le jour de l'arrivée, le fût est disponible à partir de 17h, prévenir le gérant en cas d'arrivée tardive (après 19h).

Le jour du départ l'état des lieux et la remise des clefs seront effectués à partir de 11h45.

### **3. Capacité d'accueil**

La capacité d'accueil du fût étant de deux personnes, le gérant se réserve le droit de rompre le contrat si les clauses ne sont pas respectées et aucun remboursement ne sera effectué.

### **4. Consignes de sécurité**

- Il est strictement interdit d'allumer bougies ou autre matière combustible et de fumer dans les fûts et les cabanes de toilette, un cendrier à sable est à votre disposition sur la terrasse (attention au mégots mal éteints) .
- Les fûts sont équipés de détecteur de fumée et d'extincteurs .
- Seul le gérant ou son représentant sont habilités à allumer le poêle à bois
- L'alimentation du poêle à bois se fera dans le strict respect des consignes de sécurité.
- Assurez-vous à l'aide du thermomètre de la température du bain avant d'y entrer.
- Il est interdit de sauter ou de plonger dans les bains.
- À votre arrivée des clefs vous seront remises, à vous de sécuriser vos effets personnels, le gérant ne pourra être tenu responsable du vol, perte ou dégradation des dit effets.
- Ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur les rambardes de sécurité.
- Ne pas laisser de nourriture hors de la glacière, ni de déchets hors de sac poubelle ces derniers devront être déposés dans les containers prévus à cet effet à l'entrée du site, n'oubliez pas que vous vous trouvez en pleine nature, cela pourrait intéresser insectes ou autres espèces.
- Les animaux domestiques tels que les chats en campagne sont partout chez eux, ne pas les nourrir, ni sympathiser, faites les fuir pour votre tranquillité.

### **5. Animaux**

- Vos petits compagnons domestiqués sont autorisés à séjourner en votre compagnie à la condition qu'ils ne dégradent ni l'environnement, ni le matériel ni la tranquillité des autres hôtes présents. Leurs déjections devront être ramassées et jetées .

### **6. Civisme**

- Le silence et le calme est souhaitable et devra être total entre 23h et 7h afin de respecter le repos de chacun.
  - Veillez à utiliser raisonnablement eau et électricité.
  - Évitez toute action qui pourrait nuire à la propreté et à l'aspect du site tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Laissez votre emplacement dans un état correct.
- Le nettoyage de fin de séjour est à la charge du gérant.
- Pensez au tri, container vert :suremballage et déchets organiques emballés dans des sacs poubelle, jaune : papiers, cartons ,conserves, la poubelle noire recevra le verre.
  - Soyez respectueux les uns envers les autres.
  - N'hésitez pas à signaler toute détérioration ou casse involontaire survenue au cour du séjour, vous

serez tenu soit de rembourser soit de remplacer l'objet détérioré s'il est établi qu'il ne s'agit pas de détérioration lié à l'usure.

#### **7. Dépôt de garantie**

- Un chèque caution de 100€ sera remis au gérant à l'entrée dans les lieux, il sera restitué lors du départ sous réserve d'état des lieux conforme lors de la restitution des clefs.

#### **8. Assurance**

- Vous êtes tenus de posséder une assurance multirisque afin de vous prémunir contre les dommages de toute nature susceptibles d'engager votre responsabilité.

#### **9. Annulation**

- Toute annulation devra être portée à la connaissance du gérant au moins 7 jours avant la date du début du séjour pour être prise en compte, l'acompte versé lors de la réservation est dû et ne pourra être restitué. Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la date prévue, le montant total du séjour sera dû.

-En cas de départ anticipé, le montant total du séjour sera dû.

#### **10. Responsabilité**

- La responsabilité du gérant n'est pas engagée en cas de non respect du présent règlement.

Signature de l'hôte précédée de la mention :

<<lu et approuvé>>